

PROCES-VERBAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Entrains sur Nohain

L'an deux mil douze le vendredi 9 mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'Entrains sur Nohain dûment convoqué en date du 28 février 2012, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel PAQUETTE, Maire.

Etaient présents : Francis GAUCHOT, Bernard COQUILLAT, Françoise PAQUETTE et Annie GARCIA adjoints
Claude CHABIN, Jean-Luc VINCENT, Françoise DESNOYERS, Pierre-Bernard DOUTÉ, Bernard DENIZOT, Michel NOËL et Angélique BUCHETON

Procurations : Albert NOËL à Michel NOËL

Etait absent : Lionel DUVAL

Secrétaire de séance : Claude CHABIN

Après une précision portant sur le montant du lot 7 Electricité de la rénovation de l'Hôtel de Ville (montant SARL AGELEC 17448 € au lieu de 17548 € dans la délibération du 17 janvier 2012), le procès verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Claude CHABIN est désigné secrétaire de séance.

1. SUBVENTIONS 2012

Comme chaque année, les conseillers sont invités à délibérer sur les demandes de subventions aux associations. Le Maire lit aux conseillers l'extrait du grand livre des dépenses du compte 6574 de l'exercice 2011 ; il présente la teneur de ce qui est subventionné habituellement et propose aux conseillers de verser les subventions suivantes à la condition toutefois, que les associations fournissent leur bilan financier n-1 à partir de cette année : une note va être adressée par courrier à chaque association à l'issue de la réunion de conseil.

SUBVENTIONS	MONTANT PROPOSE/VOTE
GIDON du Nohain	150.00 €
G.R.A.D.E.	500.00 € Si ajout parcours audio au musée
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	400.00 €
F.S.E. DU COLLEGE DE ST- AMAND	200.00 €
COLLEGE DE SAINT-AMAND	200.00 €

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE SAINT-AMAND	200.00 €
ASSOCIATION DE DANSE EXPRESSION CORPOR « L »	400.00 €
CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT	400.00 €
AMICALE DES POMPIERS D'ENTRAINS	450.00 €
INTARANUM - COMITE DES FÊTES	1 000.00 €
L'ECHO DU NOHAIN	100.00 €
UDSP (SAPEURS POMPIERS) DE LA NIEVRE	150.00 €
ASSOCIATION JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND - MONZINGEN	300.00 €
ASSOCIATION TOMARIE - DONZY (MALADIES GENETIQUES)	100.00 €
RCE - RACING CLUB D'ENTRAINS	500.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	80.00 €
COMITE FNACA/ANCIENS COMBATTANTS	460.00 €
TEAM 58 - EX ASSOCIATION CARPE CLUB ENTRAINOIS DEVENUE	400.00 €
ASSOCIATION CRESCENDO - ATELIER GALERIE -LE CHEMIN DES PALETTES	150.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE	150.00 €
ASSOCIATION BIEN VIVRE A MENUU	1200.00 €

Le Maire lit les courriers de demande de soutien à ajouter ou non aux prévisions 2012 :

AVENIR CASTELBOISIEN	300.00 €
COMICE AGRICOLE DE VARZY	600.00 €
CFA POLYVALENT DE MARZY (2 ENFANTS) MALVAT Kévin et LOISON Morgan	100.00 €
CFA BTP DE LA NIEVRE (1 ENFANT) MOREAU Mathieu	50.00 €
CFA de Champignelles (1 ENFANT) JUDEE Damien	50.00 €

Hors conseillers concernés par les associations susvisées, après en avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité les montants de subvention proposés à inscrire au budget 2012, article 6574.

2. TARIFS COURS INFORMATIQUE A ENTRAINS

Pour répondre à la demande des habitants d'Entrains et des conseillers municipaux de janvier 2012, Madame Serrette a recherché une solution pour permettre à un professeur de dispenser des cours d'informatique à Entrains. Il en résulte les dispositions suivantes :

Le Groupement d'Employeurs ADESS58 et Madame COBOS ont signé un contrat de travail jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La commune d'Entrains et le GE ADESS 58 vont signer une convention de mise à disposition de cette personne à raison de 12 heures par semaine à 25 € (participation de frais de déplacement inclus) : la commune réglera les heures de cours de l'intervenant au prorata des cours dispensés à l'association.

Pour ce qui concerne le paiement des cours par les usagers, aucune régie de recettes n'étant imposée, les élèves recevront de la commune un titre de recette exécutoire qu'ils devront régler à l'avance à la Trésorerie de Donzy. Le coût de ces heures de cours pour la collectivité étalée sur 15 semaines laisse prévoir une dépense de 4500 € (12 h x 25 € x 15 semaines / sur la base de 32 places) étalée sur 4 mois soit pour deux cours de 1h30 hebdomadaires un coût de :

- ✓ 156.25 € pour les 4 mois
- ✓ 35.16 € par mois
- ✓ 10.42 € par semaine

Le maire suggère de proposer ce service moyennant la somme de 20 € par mois et par personne et donc de laisser à la charge de la collectivité la part restante de 15.16 €. Ce qui permettrait de donner les tarifs suivants :

- ✓ 80 € pour les 4 mois (à l'avenir 60 € par trimestre) ou
- ✓ 20 € par mois,

Payable à l'avance.

Enfin, l'acquisition d'ordinateurs portables est à prévoir pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage aux usagers : les besoins du groupe doivent néanmoins être précisés au préalable.

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité:

- ✓ Autorisent le maire à signer la convention avec le GE ADESS 58
- ✓ Acceptent de proposer un tarif d'accès aux cours informatiques de 20 € par mois ou 60 € par trimestre (80 € pour la période de mars à juin 2012).

3. CANDIDATURES SAISONNIERS 2012

La commune a reçu 7 candidatures pour occuper l'emploi saisonnier 2012. La fille du maire postulant, il se retire de l'Assemblée avant la présentation des candidatures.

Madame Serrette transmet à M. GAUCHOT le tableau de présentation des profils reçus et informe les conseillers de la réglementation en vigueur sur le recrutement. Tous ont le permis B, indispensable pour le portage de repas.

CANDIDATURE par ordre chronologique	DISPONIBLE juillet-août	COMMUNE de résidence
Caroline PAQUETTE	OUI	Entrains sur Nohain
Marine CHOUX	NON	Etais la Sauvin
Julien DELMAS	NON	Entrains sur Nohain
Jérémy THIEBAULT	OUI	Sauzay - Corvol l'Orgueilleux
Jordy JOUAN	OUI	Varzy
Sullyvan LECOEVRE	OUI	Colméry
Romain BLANCHARD	OUI	Ciez

Après en avoir délibéré, le choix des conseillers se porte avec 12 voix « pour » sur Caroline PAQUETTE, 19 ans, candidate à la fois habitante d'Entrains et disponible dès le 22 juin et durant tout l'été.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire + 10 % de congés payés.

4. DEMANDE ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL - INSTALLATION D'USINE

Le maire informe le Conseil de l'offre d'achat qu'il a reçu : le gérant d'une société de fabrication de volets roulants souhaite installer une usine à Entrains ; il est intéressé par une partie de la parcelle attenante au terrain de l'Atelier Relais (3800 m²) où se trouve l'ancien bâtiment d'exploitation, Route de Château du Bois.

Le maire attend l'avis des Domaines concernant le prix de vente possible des sections AC18 et AC19.

Après échanges, les conseillers souhaitent remettre cette décision à plus tard dans l'attente de plus d'informations.

5. DEMARCHE CONTRAT DE RIVIERE – PAYS BOURGOGNE NIVERNAISE

Le maire fait part aux conseillers du courrier reçu le 14 février dernier du Pays Bourgogne Nivernaise. Selon la DCE (Directive cadre européenne sur l'eau) d'octobre 2000 - transposée dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 -, cette collectivité s'engage dans une démarche volontariste pour garantir la bonne qualité des eaux de nos rivières, étangs et nappes phréatiques. Elle consiste à la mise en place d'un contrat de rivières entre le PBN et l'Agence de l'Eau sur les bassins versants du Mazou, de la Vrille, du Nohain.

Les objectifs de bon état écologique et chimique doivent être atteints avant 2027 pour ces 3 masses d'eau superficielles. En engageant la démarche dès à présent, possibilité est donnée aux collectivités d'étaler la programmation du contrat et de permettre aux propriétaires riverains et d'ouvrages de mieux supporter les dépenses liées à leurs responsabilités d'entretien, tout en bénéficiant des aides prévues dans le cadre du contrat de rivières.

Dans un premier temps, une participation pour le diagnostic complet du territoire de 643 € (calcul au prorata du nombre d'habitants et de mètres linéaires de cours d'eau) est à répartir sur les deux exercices budgétaires 2012 et 2013, suivi d'une mise en oeuvre du programme d'actions de 22 mois sur décision de conseil destinée à protéger la ressource en eau en qualité et quantité.

Après échanges de vues, les conseillers décident à l'unanimité de différer leur décision.

6. PUBLICATION DES MARCHES PUBLICS 2011

Le Maire expose qu'en application de l'article 138 du Code des marchés Publics 2004, la commune doit publier au cours du 1^{er} trimestre chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ; cette publication peut être effectuée par la prise d'une délibération.

Elle indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun des trois types de prestations, les marchés sont à regrouper par tranche de prix - modifiée par l'arrêté du 26 décembre 2007.

Cela concerne 2 marchés en 2011:

MARCHE DE TRAVAUX

Objet : Construction - Station d'épuration du Bourg

Montant compris entre 206 000 et 999 999 euros HT

N° 2011-1

Date de publication le 21 juin 2011 (délibération - attribution du marché)

Procédure : MAPA

LOT	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
1 CONSTRUCTION DE LA STEP	VOISIN SAS	37 360

MARCHE DE TRAVAUX

Objet : Construction – Bâtiment à usage d'Atelier Relais

Montant compris entre 206 000 et 999 999 euros HT

N° 2011-2

Date de publication le 21 octobre 2011 (délibération - attribution du marché)

Procédure : MAPA

LOT	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
1 VOIRIE - RESEAUX DIVERS	MERLOT TP	58 400
2 MACONNERIE	LAVILLA	58 000

3 CHARPENTE - OSSATURE BOIS - COUVERTURE - MENUISERIE BOIS	GUILLAUMOT	18 300
4 PLATRERIE - ISOLATION	SF PLAQUISTERIE	58 130
5 SERRURERIE	SIMONIN	58 640
6 CARRELAGE	LAVILLA	58 000
7 PLOMBERIE SANITAIRE	GALLOIS	58 640
8 ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE - VMC	GALLOIS	58 640
9 PEINTURE	MATHIEU	58 470
10 EXTRACTION DES FUMEEES	C.C.F.R.	58 410

DIVERS

Location de la salle des Fêtes de Château du Bois - Cautionnement

La salle de fêtes de Château du Bois a été louée à des personnes peu respectueuses des locaux : la mise en place d'un cautionnement de 450 € s'impose désormais dès la remise des clefs au locataire. Cette somme ne sera restituée dans sa totalité qu'après vérification par un agent ou un élu de la commune. Si des dégradations générant des charges supplémentaires pour la collectivité devaient être constatées, cette somme serait réduite à hauteur du montant qu'elle estime nécessaire pour remettre la salle en son état initial.

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent à l'unanimité cette mesure.

Besoin de personnel – Services Techniques Municipaux

La commune rencontre un problème de personnel technique du fait de l'absence pour congé maladie de l'un de ses agents depuis le 17 octobre 2011. Le maire suggère de faire appel au dispositif CUI-CAE : il permettrait de recruter un demandeur d'emploi prioritaire pour une durée de 6 mois renouvelable avec un taux de prise en charge de l'Etat de 80 % sur la base du SMIC horaire pour un contrat de 26 heures hebdomadaires. Vu l'urgence, un dépôt d'offre d'emploi a été effectué vendredi auprès de Pôle Emploi et devrait aboutir avant la fin du mois à une convention. Il conviendrait de recruter une personne à 35 heures au SMIC horaire +10 % de congés payés.

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent à l'unanimité le maire à recruter à ces conditions un agent par convention CUI-CAE à temps complet pour une durée de 6 mois renouvelable.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Jean-Luc VINCENT

Les Crots Les éboueurs font demi-tour sur la rue de Bel -Air au niveau des Crots occasionnant des dégâts sur le chemin. Le maire s'engage à faire remonter l'information à la CCVS ainsi qu'à l'entreprise pour faire cesser ces désagréments.

Le lotissement Saint-Cyr Une demande est formulée pour installer des containers d'ordures ménagères au petit rond-point du lotissement. La CCVS ayant maintenant la compétence déchets, c'est à elle de gérer ces demandes : la mairie fera remonter cette requête jusqu'à la Communauté de communes.

Intervention de Michel PAQUETTE

Déchetterie d'Etas

La réception des travaux est annoncée pour le 23 mars.

Nouvel emplacement de la mairie pendant les travaux de rénovation

La cour de l'ancien garage 7 rue du Dauphin est en cours de nettoyage pour accueillir la mairie annexe dès la fin mars, pour une durée de 7 mois minimum. Une information à destination du public sera diffusée.

La séance est levée à 22h45, l'ordre du jour étant épuisé.